

- fiche Parcours d'études -
2017/2018

2^{ème} cycle d'enseignement supérieur Diplôme « Métiers de la scène chorégraphique » Spécialité Stylistique-Création

Le 2^{ème} cycle d'enseignement supérieur s'adresse aux danseurs issus des différents champs de la danse de création, titulaires d'un DNSP ou d'un diplôme d'un niveau équivalent, ou justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 2 années. Il peut accueillir, à titre dérogatoire, des candidats non titulaires du DNSP de danseur ou d'un diplôme de 1^{er} cycle supérieur de niveau équivalent, après avis de la direction des études chorégraphiques et après validation de la direction de l'établissement.

Responsable de la formation

Directeur des études chorégraphiques : Jean-Christophe PARE
Maitre de ballet : Sylvia BIDEGAIN
Professeurs : Jean ALAVI, Daniel CONDAMINES, Edmond RUSSO

Conditions d'accès

Age requis : 17 ans (date de naissance de référence 1er janvier 2001)

Niveau d'études générales

- En formation initiale et formation continue, a minima baccalauréat ou diplôme équivalent, le cas échéant licence en cours d'obtention. A titre exceptionnel, une dérogation à cette condition peut être accordée sur demande motivée du candidat.
- Maîtrise du français (niveau B2).

Niveau d'études artistiques ou de pratique professionnelle

I - Pour les candidats titulaires du DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de danseur ou d'un diplôme équivalent ou en cours d'obtention du DNSP de danseur, sélection sur dossier effectuée par une commission interne à l'établissement.

- 1) titulaires du DNSP de danseur ou d'un diplôme de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur de niveau équivalent : dossier d'inscription incluant une lettre de motivation et un DVD permettant d'évaluer le niveau des acquis de la maîtrise technique et artistique. Les candidats titulaires du DNSP de danseur délivré par le CNSMDP (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris) sont dispensés de la transmission du DVD. Pour les candidats titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur de niveau équivalent, le dossier comprend également un document, attesté par le ou les établissements d'origine, décrivant le cursus d'études suivies. Le cas échéant, pour tous les candidats, une épreuve pratique et/ou un entretien peuvent être demandés.
- 2) en cours d'obtention du DNSP de danseur au CNSMDP ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur : dossier d'inscription incluant une lettre de motivation. Pour les candidats issus d'un établissement autre que le CNSMDP, le dossier comprend également un DVD permettant d'évaluer le niveau des acquis de la maîtrise technique et artistique ainsi qu'un document, attesté par le ou les établissements d'origine, décrivant le cursus d'études suivies. Le cas échéant, pour tous les candidats, une épreuve pratique et/ou un entretien peuvent être demandés. La décision d'entrée en formation est suspendue à l'obtention du DNSP de danseur.

II - Pour les candidats pouvant justifier d'une activité de danseur d'au moins deux années au sein de compagnies professionnelles, sélection sur dossier effectuée par une commission interne à l'établissement : dossier d'inscription incluant une lettre de motivation, un descriptif détaillé du parcours professionnel et un DVD permettant d'évaluer le niveau des acquis de la maîtrise technique et artistique. Le cas échéant, un entretien peut être demandé.

III – Pour les candidats non titulaires du DNSP de danseur ou d'un diplôme de 1^{er} cycle supérieur de niveau équivalent, présélection sur dossier effectuée par une commission interne à l'établissement. Le dossier comprend le dossier d'inscription figurant sur le site de l'établissement, une lettre de motivation, un DVD permettant d'évaluer le niveau des acquis de la maîtrise technique et artistique et un descriptif détaillé des études suivies incluant le programme pédagogique. Les candidats retenus à l'issue de la présélection sont conviés à des épreuves d'admission. L'entrée en formation est, en tant que de besoin, conditionnée à une remise à niveau (suivi d'enseignements théoriques relevant du cursus conduisant au DNSP de danseur).

Épreuves d'admission :

Classe de danse.

Atelier de répertoire.

Temps d'improvisation préparée durant l'épreuve.

Présentation d'une composition personnelle en solo, d'une durée maximum de 4 mn. Un texte d'une ½ page explicite le choix du candidat.

Entretien avec le jury, relatif au projet d'intégrer le 2^{ème} cycle d'enseignement supérieur, sur la base des éléments du dossier de candidature.

Durée des études

Deux ans.

Pour les candidats désignés en II, une procédure de validation des acquis professionnels (VAP) est mise en place. Cette procédure peut donner lieu à la réduction de la durée de la formation et à la délivrance des crédits européens correspondants.

Objectifs

Objectifs généraux du diplôme « Métiers de la scène chorégraphique »

- Dans le contexte de la pratique de la danse de haut niveau, structurer la pensée artistique, développer le regard critique.
- Développer la polyvalence et l'adaptabilité à l'évolution des contextes artistiques.
- Optimiser la dynamique de travail personnel et la capacité d'approfondissement des pratiques artistiques en s'appuyant sur un socle méthodologique.
- Consolider le parcours professionnel en ouvrant un éventail de compétences dans le champ de la création ou de la transmission.

Objectifs spécifiques du diplôme « Métiers de la scène chorégraphique »

- Maîtriser les fondamentaux de diverses techniques gestuelles au regard d'écritures chorégraphiques plurielles en vue d'une expressivité singularisée en relation avec un style ou un courant chorégraphique spécifique.
- Consolider la connaissance des analyses du mouvement par :
 - des processus d'incorporation de nouvelles données gestuelles,
 - des stratégies d'adaptation aux imaginaires et aux styles des œuvres.
- Stimuler et optimiser la créativité par la connaissance des actes fondamentaux de la création en danse :
 - connaissance approfondie de la conduite du processus de création, notamment dans les phases de formulation du projet, d'identification des protocoles de travail, de développement de situations d'improvisation, d'interprétation, de composition ;
 - connaissance approfondie des situations d'interactions entre chorégraphes et interprètes.
- Consolider la connaissance des écritures chorégraphiques, et plus largement artistiques, pour l'approfondissement de l'analyse des œuvres abordées, la maîtrise des jeux interprétatifs et la transposition des idées chorégraphiques en situations ou matières de travail.
- Développer la connaissance de l'animation et de l'encadrement des pratiques de l'interprétation, visant l'appropriation des enjeux de la dynamique de groupe dans le processus de travail de transmission et de création.
- Consolider les stratégies de conseil, de discours et de communication aux danseurs dans le cadre des processus de travail de création et de transmission.

Contenu - crédits européens (ECTS)

Semestres 1 et 2

Unités d'enseignement (UE)	ECTS
<p><u>UE 1 : Étude de terrain (en tant qu'acteur et/ou observateur sous tutorat)</u></p> <p>UE 1-1 : Entraînement régulier du danseur Classes de danse quotidienne : approfondissement de la connaissance et de la maîtrise du geste dansé. <i>Durée hebdomadaire : 7h30 à 8h</i></p> <p>UE 1-2 : Projets artistiques Développement de travaux diversifiés (création et répertoire) permettant d'optimiser les compétences et l'adaptabilité aux contextes rencontrés dans le milieu professionnel.</p> <p>Deux par semestre (Opus étuDIANSE) : travail de création ou reprise d'extraits de pièce de répertoire, relecture d'œuvres déjà existantes, adaptation des œuvres aux effectifs d'élèves. Les projets artistiques s'achèvent nécessairement par une présentation scénique publique, interne ou externe à l'établissement. <i>Module de base : 3 à 4 semaines de 15 h avec un artiste intervenant et un suivi interne complémentaire (maitresse de ballet). Durée totale annuelle comprise entre 244 et 360 h</i></p> <p>UE 1-3 : Pratique individualisée Approfondissement de l'interprétation personnelle d'extraits d'œuvres référentes. Singularisation de la personnalité artistique, en particulier par une diversification des modes d'improvisation et de composition en temps réel. <i>Module équivalent à une moyenne de 10h par élève (organisation des séances en individuel ou en groupes d'élèves).</i></p> <p>UE 1-4 : Méthodologie de l'observation des pratiques chorégraphiques de transmission et de création Approche des principes de conception, d'organisation et de gestion des séances de pratique artistique. Module d'une durée de 10h, organisé sous forme de conférences : témoignages d'artistes transmetteurs, regard anthropologique.</p>	<p>15</p>
<p><u>UE 2 : Méthodologie du processus de création - Ateliers d'expérimentation</u></p> <p>Périodes inter-projets : enseignement développé sous la forme d'ateliers d'expérimentation thématique et de conférences, reliés aux divers modes de production et de représentation des œuvres dans l'art contemporain. Ces modules peuvent s'achever par une présentation scénique publique, interne ou externe à l'établissement.</p> <p>Contenus d'enseignement : aspects artistique, culturelle, technique et méthodologique du processus de création. Mise en application aux différents seuils d'expériences pratiques relatifs au processus d'écriture chorégraphique. <i>Module d'une durée annuelle de 30 h.</i></p>	<p>10</p>
<p><u>UE 3 : Méthodologie du processus de transmission - Ateliers d'expérimentation</u></p> <p>Périodes inter-projets : enseignement développé sous la forme d'ateliers d'expérimentation thématique et de conférences, reliés aux divers modes de transmission des œuvres dans l'art contemporain. Ces modules peuvent s'achever par une présentation scénique publique, interne ou externe à l'établissement.</p> <p>Contenus d'enseignement : stratégies de transmission, prise en compte des dynamiques de groupe, organisation et planification des séances, direction de l'interprète, approche de la transmission par la notation du mouvement. Mise en</p>	<p>9</p>

<p>application aux différents seuils d'expériences pratiques relatifs au processus de transmission des œuvres chorégraphiques. <i>Module d'une durée annuelle de 30 h.</i></p>	
<p><u>UE 4 : Analyse stylistique du geste dansé</u></p> <p>Contenus d'enseignements : approche interdisciplinaire du geste dansé, lecture corporelle et analyse de l'écriture chorégraphique par les outils de l'AFCMD, de la notation du mouvement, de la culture chorégraphique et de la formation musicale.</p> <p>Programme annuel : deux œuvres classiques et deux œuvres contemporaines choisies parmi les projets des Opus étuDIANSE. Les contenus de cet enseignement sont reliés à ceux de l'UE 1.2. <i>Module d'une durée annuelle de 18h.</i></p>	6
<p><u>UE 5 : Analyse d'œuvres (vidéo et spectacles commentés)</u></p> <p>Approche interdisciplinaire de l'analyse d'œuvre chorégraphique, méthodologie de lecture de l'œuvre : approche diversifiée par le champ de l'esthétique, le discours sur l'œuvre, les aspects structuraux de l'écriture chorégraphique, les aspects dramaturgiques, etc. ; approche par la notation du mouvement. Les contenus de cet enseignement sont reliés à ceux de l'UE 1.2. <i>Module d'une durée annuelle de 18 h.</i></p>	6
<p><u>UE 6 : Séminaires thématiques (enseignements théoriques et pratiques)</u></p> <p>Les deux séminaires de première année s'appuient sur les projets artistiques de transmission et de création développés dans le cadre du programme Opus étuDIANSE.</p> <p>Les axes de travail sont issus des projets artistiques et des ateliers d'expérimentation (UE 1.2, UE 2 et UE 3)</p> <p>Contenus des enseignements : communications lors des séminaires s'appuyant sur les contenus développés par les intervenants, à partir de leurs champs de connaissance ces contenus sont orientés selon trois problématiques : <i>Corps imaginaire/réel du corps ; Acte artistique : de l'intuition à la méthodologie ; Geste, signe et texte chorégraphique.</i></p> <p>Intervenants : artistes des projets artistiques et des ateliers d'expérimentation, responsables au sein de compagnie de répertoire (maîtres de ballet, répétiteur, assistant chorégraphe, etc.), chorégraphes, observateurs <i>in situ</i> des méthodes utilisées par les artistes intervenants, chercheurs en danse, spécialistes de l'analyse du mouvement dansé, notateur, historien, etc.</p> <p>Modalités pédagogiques : communications (témoignages, apports didactiques, conférences), ateliers de relecture d'expériences antérieurement vécues, échanges avec les élèves, synthèses.</p> <p><i>Durée des deux séminaires : 24 h</i></p>	8
<p><u>UE 7 : Méthodologie de recherche</u></p> <p>Objectif : acquérir et consolider les outils méthodologiques, conceptuels et discursifs nécessaires à la conduite d'une réflexion dans le cadre d'une recherche personnelle. Contenus des enseignements : approche problématisée en appui sur les contenus d'enseignements reçus par les élèves.</p>	4
<p><u>UE 8 : Anglais</u></p> <p>Pratique de l'anglais <i>in situ</i> - Retours et commentaires sur les éléments grammaticaux et lexicaux.</p>	2

Semestres 3 et 4

Unités d'enseignement (UE)	ECTS
<p>UE 1 : <i>Projet personnel encadré</i> A partir des données issues des enseignements suivis, élaboration par l'élève d'un projet restitué en public. Le sujet du projet personnel encadré peut être relié au contenu du mémoire.</p>	20
<p>UE 2 : <i>Séminaires thématiques (enseignements théoriques et pratiques)</i> Séminaire 1 : les nouvelles écritures artistiques. Séminaire 2 : connaissance des contextes professionnels du secteur chorégraphique (création, activation des répertoires). Statut juridique des interprètes et chorégraphes. Informations sur le contexte chorégraphique européen.</p> <p><i>Durée des deux séminaires : 24 h.</i></p>	8
<p>UE 3 : <i>Réalisation d'un mémoire</i> Soutenance devant un jury.</p>	12
<p>UE 4 : <i>Stages en compagnie</i> Sur proposition des élèves et conseils de la direction des études chorégraphiques, des conventions de stage sont établies avec les compagnies professionnelles.</p>	20

Selon le profil de l'élève, les trois composantes pratiques de l'UE 1 - Étude de terrain (Entraînement régulier du danseur, Projets artistiques et Pratique individualisée) peuvent être suivies : a) en tant qu'observateur, b) en tant que danseur, c) selon un parcours mixte observateur/danseur. L'objectif est de créer une cohérence de la formation au regard de la nature des expériences artistiques des élèves, professionnelles ou non, antérieures à l'entrée dans le cycle. La procédure de validation des acquis professionnels (VAP) peut donner lieu à des aménagements du cursus d'études pouvant permettre aux candidats d'être exemptés de l'observation de certaines pratiques constitutives de cette UE. Pour les candidats ayant suivi la cellule étuDiANSE, les ECTS validés dans ce cadre sont prises en compte en équivalence des UE 1, 2 et 3 de la 1^{ère} année du 2^{ème} cycle. L'ensemble de ces ajustements du programme pédagogique donne lieu à l'élaboration d'un Contrat d'études personnalisé validé par la direction des études chorégraphiques.

Evaluation des enseignements

UE 1	<i>Etude de terrain</i>	<p>Contrôle continu (avec prise en compte des orientations du Contrat d'études personnalisé) : commentaires et appréciations des professeurs, des intervenants et, le cas échéant, des tuteurs. Prises de note réinvesties lors des séminaires thématiques et la production de leurs comptes rendus synthétiques.</p> <p>Note de synthèse semestrielle sur 20.</p>
UE 2	<i>Méthodologie du processus de création</i>	<p>Contrôle continu : commentaires et appréciations des professeurs et des intervenants.</p> <p>Note de synthèse semestrielle sur 20.</p>
UE 3	<i>Méthodologie du processus de transmission</i>	<p>Contrôle continu : commentaires et appréciations des professeurs et des intervenants.</p> <p>Note de synthèse semestrielle sur 20.</p>
UE 4	<i>Analyse stylistique du geste dansé</i>	<p>Contrôle continu : commentaires et appréciations des professeurs et des intervenants. Prises de note réinvesties lors des séminaires thématiques et la production de leurs comptes rendus synthétiques.</p> <p>Note de synthèse semestrielle sur 20.</p>

UE 5	<i>Analyse d'œuvres</i>	Contrôle continu : commentaires et appréciations des professeurs et des intervenants. Prises de note réinvesties lors des séminaires thématiques et la production de leurs comptes rendus synthétiques. Note de synthèse semestrielle sur 20.
UE 6	<i>Séminaires thématiques</i>	Contrôle continu : production de comptes rendus synthétiques des séminaires (développés en collectif ou en individuel). Note sur 20 pour chaque séminaire.
UE 7	<i>Méthodologie de recherche</i>	Contrôle continu : commentaires et appréciations du ou des professeurs. Note de synthèse annuelle sur 20.
UE 8	<i>Anglais</i>	Contrôle continu : commentaires et appréciations du ou des professeurs. Note de synthèse annuelle sur 20.

UE	Semestres 3 et 4	Modalités d'évaluation
UE 1	<i>Projet personnel encadré</i>	Contrôle continu : comptes rendus de synthèse (développés en collectif ou individuel). Note sur 20 pour chaque séminaire. Deux temps d'évaluation : a) lors de la présentation orale et argumentée du projet. Note sur 20. b) lors de la présentation du projet réalisé. Commentaires et appréciations sur la présentation du projet. Note sur 20.
UE 2	<i>Séminaires thématiques</i>	Contrôle continu : production de comptes rendus synthétiques des séminaires (développés en collectif ou en individuel). Note sur 20 pour chaque séminaire.
UE 3	<i>Réalisation d'un mémoire</i>	Contrôle terminal : soutenance devant un jury. Note sur 20.
UE 4	<i>Stages en milieu professionnel</i>	Contrôle continu : note de synthèse du directeur des études chorégraphiques s'appuyant sur les commentaires et appréciations du ou des tuteurs. Note sur 20.

Validation des UE - Délivrance du diplôme « Métiers de la scène chorégraphique »

Une UE est validée dès lors que la note obtenue (ou moyenne des notes du contrôle continu) est égale à 10/20. Les ECTS correspondants sont attribués.

Les élèves ayant validé l'ensemble des UE des semestres 1 et 2 sont autorisés à poursuivre leurs études en 2^{ème} année du 2^{ème} cycle d'enseignement supérieur.

A l'issue de chaque année, l'équipe pédagogique, constituée en commission interne à la direction des études chorégraphiques composée du directeur des études chorégraphiques et des professeurs responsables des différentes matières, peut valider les UE non obtenues.

Délivrance du diplôme

Les UE ne sont pas compensables entre elles. Le diplôme « Métiers de la scène chorégraphique » est délivré aux élèves ayant validé l'ensemble des UE des semestres 1 à 4.